

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

G.I.E. Environment Technologies Ltd.

Interdit à G.I.E. Environment Technologies Ltd., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 septembre 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 21 février 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0041

6.5.2 Révocations d'interdiction

Redline Communications Group Inc.

Révoque la décision 2010-FIIC-0161, prononcée le 28 juin 2010, adressée à Redline Communications Group Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 23 février 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0050